

Publié le 19 janvier 2014.
Dernière modification : 4 novembre 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DES GRAPHITES

S.A., avril 1925.
Épisode précédent : [Graphites de l'Indochine](#).



[Coll. Olivier Galand](#)

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DES GRAPHITES
Société anonyme
au capital de 3.600.000 de francs
divisé en 7.200 actions de 500 fr. chacune

Statuts déposés en l'étude de M^e L. Bossy, notaire à Paris
et au greffe du tribunal résidentiel de Laokay (Tonkin)

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'Indochine*
du 3 novembre 1926

SIÈGE SOCIAL À LAOKAY (TONKIN)

ACTION DE 500 FRANCS AU PORTEUR

entièrement libérée
Un administrateur (à gauche) : Alexandre Granval
Un administrateur (à droite) : Eugène Dumond
Laokay, le 11 juin 1926
Pierre Forveille, graveur, Paris-Rodez.

Mathurin Marie Ernest *Émile* GUÉ, président

Né à Bordeaux, le 11 février 1874.
Fils de Jacques Joseph Marcel Adelson Gué, capitaine au long cours, et de Pauline Jeanne Eugénie Brandela.
Marié à Bordeaux, le 15 novembre 1904, avec Anne Marie Madeleine Baillou. Dont deux filles et six garçons.

Fondé de pouvoir de [Messieurs Henry Navarre & Cie](#) à Haïphong (1902).
Fondé de pouvoir de [Descours et Cabaud](#) à Haïphong.
Administrateur de la [Société française des verreries d'Indochine](#) (octobre 1923),
de la [Société auxiliaire d'entreprises coloniales](#), Paris (juin 1925),
de la [Société industrielle des graphites](#) (déc. 1925)
et de la [Société minière du Tonkin](#).
Comptable à l'hôpital des tuberculeux de Bordeaux.

Décédé à Bordeaux, le 22 octobre 1947.

Société des Graphites de l'Indochine
(*La Journée industrielle*, 10 mai 1925)

Une assemblée extraordinaire tenue hier à Paris a décidé la dissolution de la société, à laquelle se substitue une nouvelle société, de formation récente, qui prend la dénomination de Société indo-chinoise des graphites.

Cette nouvelle société a pour objet l'exploitation de toutes mines de graphites, de charbon ou métalliques ; de tous gisements miniers situés en Indo-Chine, pays limitrophes ou en France ; le traitement et le commerce des minerais extraits, ainsi que de leurs sous-produits et alliages.

Le siège est à Paris, 97, boulevard Malesherbes et le capital initial fixé à 1 million en actions de 500 francs, toutes souscrites en numéraire ; il pourra, dès à présent, être porté à 4 millions.

Les premiers administrateurs sont : MM. Isidore Bertrand ¹, à Paris, 25, rue Lepic ; Paul Dervieu, à Paris, 66, boulevard Malesherbes ; Edmond-Jean-Eugène Dumond ², industriel, à Haïphong (Tonkin) ; Jean-Claude Gollion ³, à Lyon, 1, place Jules-Ferry ;

¹ Isidore Bertrand (1861-1926) : agent des Messageries maritimes en Indochine, administrateur des Charbonnages d'Along et Dong-Dang (1924). Chevalier de la Légion d'honneur.

² Edmond Jean Eugène Dumond (1873-1937) : l'un des pionniers du [phosphate au Tonkin](#).

³ Jean Claude Gollion (1862-1950) : ingénieur divisionnaire (4 septembre 1906), puis directeur (1907-1923) des Charbonnages du Tonkin. Voir [encadré](#).

Alexandre-Jean-Léon Granval ⁴, industriel à Haïphong ; Mathurin-Marie-Ernest-Émile Gué, négociant à Haïphong ; Julien-Numa Malézieux ⁵, industriel, à Neuilly-sur-Seine (Seine), 35, rue de Villiers.

(Les Archives commerciales de la France, 5 août 1925)

PARIS. — Modification. — Soc. INDOCHINOISE des GRAPHITES. 97, b. Malesherbes. — Transfert du siège à Laokay (Tonkin). — 20 juin 1925. — *Journal Spécial des Sociétés*.

1925 (déc.) : création de la [Société industrielle des graphites](#) à Gauchy (Aisne).

Georges BARONDEAU, directeur

Ingénieur de l'École des mines de Douai, 1904.
Ancien directeur de la Société minière du Tonkin.
Voir [encadré](#).

CHRONIQUE DES MINES
Mine de graphite de Laokay
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 18 avril 1926)

Sous l'habile impulsion de son nouveau directeur, M. Barondeau, la production mensuelle de graphite enrichi à 83-86 % de carbone de la mine Nam-Si à Laokay atteint, dès maintenant, 80 tonnes, dont moitié en graphite cristallin et le reste en poussières fines de graphite.

On mesurera le chemin parcouru en comparant la production probable de l'année 1926 (900 à 1.000 tonnes) à celles de l'année 1924 (200 à 250 tonnes; et de l'année 1925 (94 tonnes).

Nous avons toujours soutenu que les gisements de graphite du fleuve Rouge peuvent et doivent devenir l'une des plus appréciables richesses minières de la Colonie par suite de leur abondance et de leur situation économique extrêmement favorable ; nous allons démontrer que leur exploitation doit laisser une très large marge de profit.

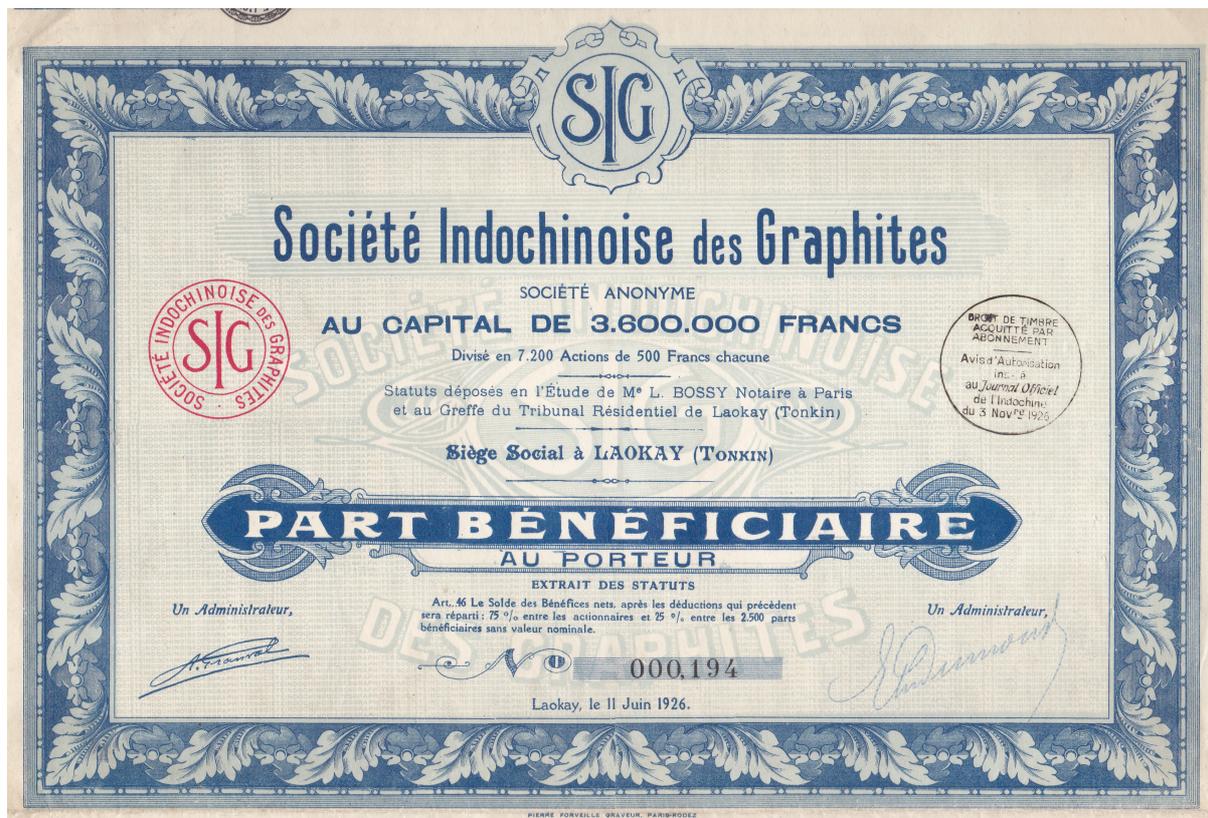
À la fin de décembre 1925 les cours du graphite à 85 % de carbone étaient de 2.500 fr. la tonne (160 piastres) f. o. b. Tamatave et l'on peut admettre un prix

⁴ Alexandre Granval : administrateur délégué. Ancien fondé de pouvoir de la Société bordelaise indochinoise à Haïphong. Voir [encadré](#).

⁵ Julien-Numa Malézieux (Bondy, 5 juillet 1885-Clichy, 4 mars 1955) : chimiste, membre du premier comité directeur de la Confédération de l'intelligence et de la production française, émanation de l'Action française (20 mars 1920), et du Comité d'action professionnelle des industries de la construction mécanique. Administrateur de la Société indo-chinoise ds graphites, de la Société industrielle des graphites (1925), associé de la Société parisienne des réglisses (SPADER)(août 1929), administrateur des Établissements Dumetz, à Paris : fournitures à l'agriculture et l'horticulture (1929).

équivalent pour les graphites tonkinois de même teneur f. o. b. Haïphong. Or les gneiss à graphite du fleuve Rouge ont une teneur moyenne de 12 à 15 % de carbone, ce qui revient à dire qu'il faut traiter environ 7 tonnes de minerai brut pour obtenir une tonne de minerai enrichi à 85 %. Chaque tonne de minerai de graphite brut renferme donc pour 23 piastres environ de produits marchands. L'exploitation du graphite brut se fait à ciel ouvert à un prix de revient très bas, certainement inférieur à 3 \$ la tonne, il reste donc une marge de 20 \$ par tonne pour payer les frais d'usinage, le transport et l'amortissement du matériel. Il est facile de voir, avec ces chiffres, qu'avec une exploitation un peu intensive, on doit réaliser des profits très substantiels.

La distance de la principale formation graphitique, parallèle au fleuve Rouge, n'est que de 2 à 4 kilomètres du chemin de fer Hanoï-Laokay, entre cette dernière ville et Yênbay. La création de plusieurs centres d'exploitation d'importance équivalente à celle qui existe à Laokay, notamment à Yênbay, Coptiuc, Bao-Ha, Pho-Lu, points où la formation graphitique est déjà connue est facile à réaliser. À Yênbay notamment, une exploitation se trouverait dans des conditions particulièrement favorables de situation et de main-d'œuvre.



Coll. Olivier Galand

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DES GRAPHITES
Société anonyme
au capital de 3.600.000 de francs
divisé en 7.200 actions de 500 fr. chacune

Statuts déposés en l'étude de M^e L. Bossy, notaire à Paris
et au greffe du tribunal résidentiel de Laokay (Tonkin)

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'Indochine*
du 3 novembre 1926

SIÈGE SOCIAL À LAOKAY (TONKIN)

PART BÉNÉFICIAIRE
AU PORTEUR

Art. 46 Le solde des bénéfices nets, après les déductions qui précèdent, sera réparti : 75 % entre les actionnaires et 25 % entre les 2.500 parts bénéficiaires sans valeur nominale

Un administrateur (à gauche) : Alexandre Granval

Un administrateur (à droite) : Eugène Dumond

Laokay, le 11 juin 1926

Pierre Forveille, graveur, Paris-Rodez.

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 novembre 1926)

La Société indochinoise des graphites va porter son capital de 3.600.000 francs, à 10 millions par l'émission au pair de 12.800 actions de 500 francs.

(*Le Journal des finances*, 26 novembre 1926)

Le marché de l'action Indochinoise des Graphites va cahin-caha. Mais dans l'entourage de la banque intéressée, on affirme que la part est une affaire superbe. Serait-il donc question d'augmenter encore le capital ?

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DES GRAPHITES
(*Le Temps*, 5 décembre 1926)

La Société indochinoise des graphites, qui a repris le 1^{er} janvier 1925 tout l'actif mobilier et immobilier de la Société des graphites de l'Indochine, a ajouté à des éléments d'exploitation déjà importants une quarantaine de périmètres miniers, le long du fleuve Rouge, sur une longueur de 115 kilomètres environ et représentant une étendue de 42.000 hectares. La société s'est ainsi prémunie contre toute concurrence possible. Les gisements dont elle s'est assuré l'exploitation exclusive ont une valeur considérable. Parmi les nombreux affleurements qu'ils contiennent, la société a particulièrement étudié et reconnu complètement trois filons sur des longueurs de 800 à 1.000 mètres. Un seul filon est, pour le moment, en exploitation et son tonnage probable est évalué à 900.000 tonnes dont 50 % de minerai à 16 % de carbone, soit 450.000 tonnes à traiter par l'usine. Celle-ci, grâce à des procédés brevetés qui lui appartiennent, obtient des produits ayant jusqu'à 88 % de teneur en carbone graphitique. Il convient de signaler à cet égard que le graphite de Laokay a, sur tous les graphites connus, l'avantage capital d'être d'une régularité et d'une constance absolues.

La Société indochinoise des graphites a créé, il y a un an, une filiale, la Société industrielle des graphites, dont l'usine, édifiée à Gauchy, près de Saint-Quentin, peut répondre à toutes les exigences de la clientèle européenne, et notamment lui livrer des paillettes et des poudres fines jusqu'à être impalpables, de toutes teneurs jusqu'à 99,90 %.

La société ne s'est pas bornée à l'exploitation du graphite, bien que les emplois en soient des plus variés et comportent d'importants débouchés. Elle se propose, à la suite d'essais de cultures très satisfaisants sur son propre domaine, d'entreprendre sur une vaste concession la culture du riz, du maïs, du ricin, etc., et même de s'occuper de sylviculture, non seulement pour se procurer directement des bois de mine, mais pour vendre des bois sur les marchés du sud de la Chine et de l'Indochine.

La production du graphite, actuellement de 100 tonnes par mois, sera portée incessamment, dès la mise en route de la nouvelle usine de traitement, à 250 et plus tard à 400 tonnes. La société estime que le bénéfice annuel qu'elle pourra réaliser variera entre 3 et 5 millions, sans tenir compte de l'exploitation de gisements de mica récemment mis à jour, ni du rendement des cultures.

Le capital a été récemment porté de 3.600.000 à 10 millions de francs ; l'assemblée générale de vérification aura lieu le 10 décembre à Haïphong.

Les concours qui ont été apportés lors de sa constitution à la société témoignent de la confiance qu'elle inspirait dès son origine aux spécialistes des exploitations indochinoises. Le plus fort souscripteur de son capital initial était la Banque de l'Indochine et voici, au surplus, la composition de son conseil d'administration :

MM. Paul Dervieu, associé de la maison Dervieu et Delahais, administrateur délégué de la Compagnie française des Tramways de l'Indochine*, administrateur de l'Énergie électrique indochinoise, etc. ;

Eugène Dumond, administrateur de la Société nouvelle des Phosphates du Tonkin*, de la Société française des Verreries d'Indochine*, etc. ;

J.-C. Gollion, ingénieur civil des mines, ancien directeur général de la Société française des Charbonnages du Tonkin (Hongay), administrateur et ingénieur-conseil de la Société du domaine de Kebao ;

A. Granval, administrateur délégué de la Société française des Verreries d'Indochine*, de la Société minière du Tonkin et de la Société auxiliaire d'entreprises coloniales ;

E[mile] Gué, administrateur de la Société française des Verreries d'Indochine* de la Société industrielle des graphites, etc. ;

J. Malézieux, industriel, administrateur de la Société industrielle des graphites.

Cinq de ces administrateurs font partie du conseil d'administration de la Société industrielle des graphites, avec MM. Edmond Paix ⁶ et Henry Bavière ⁷, les industriels bien connus.

Les actions et les parts Indochinoise des Graphites se traitent au marché hors cote. Derniers cours action 1.540 ; part 4.425.

Indochinoise des Graphites (*Le Journal des finances*, 10 décembre 1926)

Cette affaire se classe parmi ce que l'on pourrait appeler les traînants du groupe indochinois. Elle a été créée, en avril 1925, dans le but évident de bénéficier de la faveur qui entourait — faveur justifiée en de nombreux cas, hâtons-nous de le dire — les affaires d'origine indochinoise, mais on n'a annoncé que depuis peu de temps, que ces titres faisaient l'objet de négociations sur le marché hors cote.

Les actions et les parts s'y seraient traitées en dernier — en quelles quantités et entre qui ? — à 1.595 et 4.675 respectivement. Nous ignorons s'il existe des acheteurs réels à ce prix, mais s'il en existe, par hasard, ils ont évidemment tort — comme dirait l'autre.

L'affaire, sous sa forme actuelle, n'a aucun passé et l'on ne possède aucune indication sur les résultats qu'a obtenu la Société des graphites de l'Indochine qu'elle a absorbé. Le premier exercice social s'est terminé le 31 décembre 1925. Il n'a été publié aucun renseignement à son égard. Au début de novembre, les comptes n'en étaient pas encore arrêtés ; il est probable, d'ailleurs, qu'on annoncera, selon la formule, qu'il a été consacré aux travaux d'organisation de l'exploitation.

Il faut donc se contenter, pour apprécier la valeur de l'affaire, des prévisions formulées par ses promoteurs, prévisions qui, naturellement, sont fort optimistes, mais qui ont le défaut d'être parfaitement incontrôlables.

⁶ Edmond Paix : raffineur de pétroles à Douai, administrateur de la Financière des pétroles, des Pétroles Premier, de la SIDEPAL à Corbehem, de la Société d'études du Nord, de la Canadian Coal Consolidated et de la Société franco-néerlandaise de culture et de commerce (hévéas et coprah à Java).

⁷ Henry Bavière : directeur de la Société générale des huiles de pétroles (B.P.)(suite des sociétés Paix et Lesieur). Frère de Paul Bavière, directeur de la Banque de l'union parisienne.

Notons, cependant, que les évaluations de bénéfices se basaient notamment sur la livre à 140 fr. « seulement », alors qu'elle n'en vaut plus que 124, ce qui peut apporter un certain trouble dans le résultat des calculs.

Le capital originaire de la Société indochinoise des graphites a été fixé à 3.600.000 fr., représenté par 7.200 actions de 500 fr., sur lesquelles 5.200 ont été remises en rémunération d'apports et 2.000 émises contre numéraire ; il existe, en outre, 2.500 parts de fondateur ayant droit à 25 % des bénéfices après attribution aux actions d'un premier intérêt de 5 %.

Une assemblée extraordinaire tenue dès le 20 octobre a autorisé l'élévation du fonds social à 10 millions par l'émission de 12.800 actions nouvelles de 500 francs, émission qui devait avoir lieu du 25 octobre au 3 novembre mais pour laquelle nous n'avons retrouvé — et si c'est une erreur de notre part, nous sommes prêt à rectifier — aucune mention au *Bulletin des annonces légales*.

La seule mention parue à notre connaissance, dans le *Bulletin* du 8 novembre, a pour motif « l'introduction sur le marché de Paris de 7.200 actions composant le capital actuel de la société et des 2.500 parts bénéficiaires ».

On doit donc inférer de ceci que l'opération n'a pu avoir lieu. Au demeurant, il est permis, à bon droit, de s'étonner, d'autre part, que la société ait annoncé l'introduction sur le marché des 7.200 actions composant le capital de 3.600.000, puisque, sur ce nombre, 5.200, comme nous l'avons dit, ont été remises en représentation d'apport. Or, leur création ne date que d'avril 1925 et un délai de deux ans doit s'écouler avant que les actions d'apport deviennent négociables.

On est donc fondé de penser, à moins d'une infraction grave à la loi, que seules 2.000 actions de la Société indochinoise des graphites — en dépit des indications portées sur certaines cotes — sont actuellement négociables, ainsi que les parts de fondateur.

Dès lors, la combinaison prend tout son sens. En jouant à la fois des conséquences d'une augmentation de capital qui ne peut pas avoir eu lieu, des prévisions hypothétiques arbitrairement établies en ce qui concerne le rendement de l'exploitation, en manipulant enfin le marché quasi inexistant de l'action, on parvient à établir la justification fictive du prix de 4.675 francs pour la part dont l'écoulement dans le public devient l'objet principal des groupes intéressés, objet évidemment lucratif, puisque si les 2.500 parts Indochinoise des Graphites parvenaient à être placées aux prix ci-dessus, cela se traduirait par une rentrée de 12 millions en échange de vignettes ne représentant que de vagues espérances.

CHRONIQUE DES MINES
Société indochinoise des graphites
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 23 janvier 1927)

Cette société, qui exploite la mine « Nam-Si » près de Laokay, vient de porter son capital de 3.600.000 francs à 10.000.000 de francs.

Son exploitation est très active et elle a obtenu pendant le premier semestre 1926 une production de 492 tonnes de graphite à 80-85 % contre 221 tonnes pour l'année 1925 entière. L'augmentation de capital a pour but d'agrandir l'usine de flottation de Laokay, afin d'augmenter considérablement sa capacité de production, M. Barondeau, directeur de la société au Tonkin, envisage pour un avenir très prochain une production annuelle de 2 à 3.000 tonnes, qui équivaldra au 1/5 environ de la production totale de Madagascar. Ce sera là un résultat tout à fait remarquable obtenu dans un délai très court, puisque l'exploitation a commencé seulement en 1924. On pense d'ailleurs pouvoir réaliser plus tard une extraction annuelle de 5.000 tonnes.

On peut se rendre compte, d'après ce qui va être obtenu à la Société indochinoise des graphites, qu'il est facile pour le Tonkin d'égaliser et même de surpasser la production de graphite de Madagascar puisqu'il suffirait pour cela de 5 à 6 usines de capacité égale à celle de Laokay. C'est l'opinion que nous avons soutenue à diverses reprises dans cette revue. La question des gisements ne se pose pas ; ils existent sans interruption depuis Laokay jusqu'au Sud de Yèn-Bay, soit sur plus de 200 kilomètres de longueur, sous forme de couches de gneiss graphiteux puissantes, tenant de 10 à 20 % de carbone graphitique et renfermant parfois des lentilles riches atteignant jusqu'à 80 % de carbone graphitique. La Société indochinoise des graphites s'est réservée la part du lion dans ces gisements en couvrant de périmètres la zone parallèle au fleuve Rouge, de Go-Phuc jusqu'à Laokay ; mais d'autres prospecteurs détiennent aussi des points extrêmement intéressants.

Ajoutons, pour terminer, que les cours du graphite cristallin à 85-90 % de Madagascar sont extrêmement favorables à l'heure actuelle, la valeur moyenne de la tonne pendant le 1^{er} semestre 1926 ayant dépassé 210 piastres. Il semble facile dans ces conditions, en y mettant les moyens financiers nécessaires, de créer au Tonkin d'excellentes affaires minières basées sur l'exploitation du graphite. Ce sera le mérite des fondateurs de l'exploitation de Laokay d'en avoir démontré la possibilité.

(Le Journal des finances, 11 mars 1927)

La maison Paul Bloch aurait bloqué dans ses caisses une très importante quantité de parts Indochinoise de Graphites et ne servirait qu'au compte-goutte. Elle se tiendrait prête à déclencher un mouvement sur ce titre dès que l'ambiance du marché le permettrait.

SCANDALES FINANCIERS ET COLONIAUX *(Les Annales coloniales, 14 mars 1927)*

Un abcès vient d'être crevé par la section financière du Parquet de la Seine. M. Henri Rochette, le célèbre lanceur de titres métropolitains et coloniaux, a été arrêté hier. Il avait fait avaler à sa clientèle un certain nombre de valeurs coloniales démesurément gonflées... à en crever ; les journaux citent notamment l'Indochinoise de graphites et les Hévéas de Cochinchine. Il y en a d'autres.

Société indochinoise des graphites
(Le Temps, 15 mars 1927)

La Société indochinoise des graphites nous communique :
« La mention, par les journaux, de la Société indochinoise des graphites, dans l'énumération des titres dont se serait occupé Rochette est absolument incompréhensible et sans le moindre fondement, cette société n'ayant jamais eu aucun rapport ni direct, ni indirect, avec ce pseudo-financier. Il est probable que dans les journaux spéciaux dont il se servait, il avait soin de ne pas parler seulement des titres qui l'intéressaient mais aussi des valeurs du domaine public, ce qui expliquerait la confusion commise à ce sujet.

L'exploitation de la Société indochinoise des graphites se développe normalement suivant le programme établi à sa constitution et sa deuxième usine à Laokay sera mis en route ce mois-ci. De 70 tonnes, production moyenne mensuelle de 1926, le rendement sera porté dès le début d'avril à environ 150 tonnes par mois.

D'autre part, l'usine de sa filiale à Saint-Quentin traite actuellement 2 tonnes par jour de graphite venant de Laokay et les travaux en cours d'exécution porteront le traitement à 10 tonnes par jour en septembre prochain. »

Société indochinoise des graphites
(*Le Journal des finances*, 16 mars 1927)

La Société indochinoise des graphites, abusivement mise en cause par certains journaux à propos de la nouvelle affaire Rochette, a déclaré dans un communiqué « qu'elle n'a jamais eu aucun rapport ni direct ni indirect avec ce pseudo financier », et que sans doute, « dans les journaux spéciaux dont il se servait, Rochette avait soin de ne pas parler seulement des titres qui l'intéressaient, mais aussi des valeurs du domaine public, ce qui expliquerait la confusion commise à ce sujet ».

Le bruit fait autour de cette affaire a amené des offres, surtout en parts. La maison de coulisse qui tient le marché a dû faire un effort. Lundi, elle a absorbé une centaine de titres et n'a pas hésité à terminer en hausse à 3.470 ; mardi, elle a vraisemblablement racheté une quantité équivalente vers 3.400 et à de nouveau terminé en hausse à 3.480 ; mercredi, on a coté 3.520. Mais le flottant doit être maintenant bien minime et s'il en est, comme on le dit, qui se sont amusés à vendre à découvert, la hausse pourrait s'accroître ; ainsi la publicité à rebours dont l'Indochinoise des Graphites a été victime pourrait avoir quelques petits avantages pour les spéculateurs qui se trouvent du bon côté.

Une leçon à méditer
(*Revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mai 1927)

Dans notre éditorial du 20 mars dernier, où nous annoncions notre intention, de sonder les reins de quelques sociétés indochinoises, nous avons cité le nom de la Société indochinoise des graphites.

Or, quelques jours plus tard, l'administrateur délégué de cette société, M. Granval, nous demanda de bien vouloir lui accorder un tour de priorité et d'étudier son affaire avant toute autre, mettant à notre disposition tous les renseignements dont nous pourrions avoir besoin.

Nous acceptâmes volontiers, bien qu'à la vérité, l'Indochinoise des Graphites ne fût pas parmi les sociétés dont nous voulions éprouver la solidité : si nous l'avons citée au début de notre article sur « une leçon de l'affaire Rochette », c'est uniquement parce que son nom avait été alors prononcé par toute la presse. Nous n'avons envers elle aucune prévention et jamais nous n'avons eu à mettre nos lecteurs en garde contre elle, ce que nous avons fait pourtant pour beaucoup d'autres sociétés.

Ainsi qu'il nous l'avait promis, M. Granval nous fournit tous les renseignements que nous lui demandâmes ; nous les contrôlâmes à l'aide des publications officielles, notamment du *Bulletin économique de l'Indochine*, du *Bulletin des mines de Madagascar*, du *Bulletin de la statistique générale de la France*, etc. et nous fûmes rapidement convaincus que nous avions affaire à une entreprise saine. Au reste, M. Granval, qui est la cheville ouvrière de la société, est un vieil Indochinois : il vint pour

la première fois au Tonkin en 1903, il connaît admirablement le pays et y est très honorablement connu. Un vieil ingénieur agronome de la colonie nous affirma même que c'était M. Granval qui avait introduit en Indochine la culture du maïs, il y a plus de vingt ans.

Après de M. Granval, se trouvent M. Eugène Dumond, fondateur de la Société des Phosphates du Tonkin et des Tanneries de l'Indochine, qui est le créateur du graphite indochinois, et M. Barondeau, ancien directeur général des Charbonnages de Dong-Trieu, qui est sur place au Tonkin, ainsi que M. [Émile] Gué, président de l'Indochinoise des Graphites. Il est rare de trouver dans un conseil autant de personnalités ayant de la colonie une expérience pratique.

Mais pourquoi l'Indochinoise des Graphites a-t-elle suscité des attaques ?

Au mois d'octobre dernier, des actionnaires de l'Indochinoise des Graphites se plaignirent de ne pas voir coter leurs actions et leurs parts et ils chargèrent un groupe financier d'établir un marché. Malheureusement, l'introduction se fit à un mauvais moment, lorsque le public était énervé, la publicité ne fut pas toujours très adroite, peut-être les financiers firent-ils appel à des intermédiaires plus ou moins sûrs, ce qui expliquerait pourquoi on a cité l'Indochinoise des Graphites parmi les sociétés recommandées par Rochette.

C'est là un exemple que tous ne saurions trop conseiller à nos lecteurs de méditer : il faut se méfier au plus haut point des financiers spécialisés dans les introductions et les lancements. Ils font beaucoup de tort aux sociétés sérieuses qui ne retirent rien de leur concours, si ce n'est, fréquemment, une gêne dans les transactions qui peut durer des mois, voire des années.

Trop souvent les opérations destinées à faciliter la négociation d'un titre n'aboutissent qu'à l'entraver, niais il n'y a, semble-t-il, que les intéressés qui se refusent à le constater.

Nous espérons que la leçon de l'Indochinoise des Graphites sera mise à profit et nous sommes heureux d'avoir pu rendre justice à cette société.

Nous ne demandons d'ailleurs qu'à pouvoir rendre justice à tout le monde et, quand nous sommes obligés de signaler une affaire comme douteuse, nous ne souhaitons rien tant que de nous tromper.

Nous regrettons que les Hévéas de Cochinchine et les Sucrieries et Raffineries de Cochinchine (Phumy) ne nous aient pas offert de nous faire tenir tous renseignements pouvant modifier notre opinion à leur égard.

Nous leur rappelons que nous sommes à leur disposition.

.....

Notre étude financière INDOCHINOISE DES GRAPHITES

La Société indochinoise des graphites a été créée en avril 1925. Elle a pris la suite de la Société des graphites de l'Indochine, laquelle succédait à la Société des Mines de Pac-Van, créée le 2 juin 1915.

Certains se sont étonnés de ces transformations successives. Elles n'ont rien pour surprendre et si la Société des graphites de l'Indochine, créée le 15 mars 1922, dut se dissoudre en 1925, c'est parce qu'à son origine, une erreur avait été commise qui entravait les augmentations de capital à venir. Aussi, à la fin de 1925, cette société porta-t-elle son actif à la Société indochinoise des graphites, au capital de 1 million de francs, qui éleva son capital à 3.600.000 francs par la création de 5.200 actions de 500 fr. remises à la Société des graphites de l'Indochine. Il fut créé en même temps. 2.500 parts bénéficiaires qui furent remises à la même société. En novembre dernier, le capital a été porté à 10 millions de francs.

La Société des graphites de l'Indochine apportait à l'Indochinoise des Graphites la mine de Nam-Si, au Tonkin, près de la frontière de Chine, à 4 km. de Laokay, sur la rive gauche du Nam-Ti, avec son usine et ses services commerciaux ; 9 périmètres de 8.100 ha. couvrant les environs de la mine de graphite et la licence d'exploitation d'un brevet d'enrichissement des graphites dans un certain nombre de pays.

Cet apport a-t-il été rémunéré avec exagération ? Il ne le semble pas, car la Société des graphites de l'Indochine avait, au 31 décembre 1924, pour plus de 2.700.000 francs d'engagement (dépenses engagées à des taux de change bas et représentant beaucoup plus en 1925), soit un peu plus de la valeur des actions d'apport à elle remises par l'Indochinoise des Graphites ; devant éteindre elle-même son passif, elle ne retira de l'affaire, comme bénéficiaire réel, que les parts de fondateur.

Pour éviter toute concurrence et pour se ménager toutes les facilités désirables d'extension, l'Indochinoise des Graphites prit 3 périmètres de 2.700 ha. appartenant à ceux qu'elle avait déjà et elle en prit 35 autres totalisant 32.000 ha., couvrant la chaîne du Con Voi entre le fleuve Rouge et le song Chai, de Laokay à Yen-Bay. Sage précaution, car la même formation gneissique s'étend dans cette région sur 175 km. et le graphite y a été signalé au sud de Laokay.

Le gisement de graphite de Laokay est le seul important qui ait été, jusqu'ici, repéré en Indochine et il paraît être intéressant par sa richesse et ses qualités spéciales. Le filon présentement exploité a une puissance de 4 m. 50 et, reconnu sur près d'un kilomètre, il présente environ 25.000 tonnes de graphite pur. Deux autres filons, proches de l'usine, ont été prospectés et d'autres seront certainement encore découverts par la suite. Sur ce point, aucune surprise à craindre : la Société a devant elle autant de minerai qu'elle en voudra, sans compter qu'elle a trouvé du mica dont l'exploitation pourrait être très rémunératrice.

M. Raby, le distingué ingénieur des Mines de l'Indochine, écrit, dans le *Bulletin économique de l'Indochine*, que les gneiss graphiteux de Laokay ont une teneur en graphite de 14 à 15 % environ. Le graphite marchand étant de plus de 30 % de carbone, le minerai a besoin d'être traité et l'usine établie sur le bord du Nam Ti l'amène à cette teneur. Elle dispose d'un outillage moderne actionné par deux moteurs à gaz pauvre développant 180 C. V.

Le minerai est broyé, puis tamisé, lavé, débourbé et une première opération de flottage diurne un mélange à 56 % ; il est à nouveau rebroyé, lavé, etc., et la teneur est alors de 80 à 86 %.

C'est sous cette forme qu'il est exporté de la colonie, vendu tel quel ou envoyé à la Société industrielle des graphites, filiale de l'Indochinoise, qui, dans son usine de Cauchy, près de Saint-Quentin, parvient à tirer du minerai un graphite de 98,80 %, graphite cristallin, paillettes ou poudre, dont la valeur peut atteindre, pour certains types, le double ou même le triple du graphite cristallin à 85 %.

Quelle est la capacité de production de l'Indochinoise des Graphites ? En 1925, elle produisit 221 tonnes valant 230.000 francs (chiffres officiels du Service des Douanes de l'Indochine) et dans le premier semestre de 1926, elle exporta 418 tonnes.

Mais la production est irrégulière : les publications officielles nous apprennent, en effet, que l'exportation du 3^e trimestre 1926 ne fut que de 78 tonnes. Cette irrégularité est due à l'installation de nouveaux appareils et machines. La société a construit sur la mine une seconde usine qui devra porter la capacité de production de la société à 3.000 tonnes de graphite à 80-86 % par an.

En faisant la part des difficultés qui accompagnent la mise en marche de toute usine, nous estimons que la production sera cette année encore inférieure à 2.000 tonnes.

Quel bénéfice représente cette production ? Il est malaisé de le dire, car le graphite de Laokay se vend sous de nombreuses formes ; c'est ainsi qu'en ce moment, les déchets mélangés à du mastic, sont vendus sous le nom de « raccordite », laissant un profit plus important que la matière pure.

Il est bon d'ajouter que l'Indochinoise des Graphites possède 32 % du capital de l'Industrielle des Graphites (capital un million) et qu'elle est intéressée à ses résultats pour 50 %.

On peut estimer que, lorsque l'usine de Laokay marchera normalement, la tonne de graphite rendue au Havre reviendra à 100 piastres et, si les cours se maintiennent, laissera 1.000 francs de bénéfice, sans compter les sous-produits.

Nous ne faisons pas état de l'activité agricole de la société qui, débroussaillant ses concessions pour faciliter la prospection, y plante des eucalyptus (pour assainir la région et ménager des réserves de bois) et des caféiers qui, paraît-il, viennent très bien.

Mais quel est l'avenir du graphite ?

Ses usages sont multiples autant que ses propriétés et ont en fait des creusets, des électrodes ; il est utilisé dans la fabrication des piles électriques, des accumulateurs fer-nickel, des crayons, dans la galvanoplastie, dans le moulage ; on l'emploie pour le graissage, comme désincrustant, etc. Il est probable que ses emplois ne feront qu'augmenter.

La production mondiale de graphite cristallin est d'environ 40 à 50.000 tonnes. Les principaux pays producteurs sont Madagascar, Ceylan, le Canada, la Bavière et l'Indochine maintenant.

En 1924, le marché était encore peu satisfaisant et la plupart des mines de Ceylan étaient fermées, les propriétaires sollicitant l'aide de l'administration.

Depuis, la situation s'est beaucoup améliorée ; d'ailleurs, les prix de revient de l'Indochinoise des Graphites et les emplois spéciaux de son graphite la mettent à l'abri d'une crise grave.

La société peut-elle se développer ? En novembre dernier, elle a porté son capital de 3.600.000 francs à 10 millions et elle dispose donc de moyens puissants.

Intrinsèquement, l'affaire se présente bien. Voyons maintenant ce qu'on en a fait en Bourse.

Il existe 20.000 actions de 500 francs qui cotent 1.100 francs, soit 22 millions pour les actions. Les 2.500 parts de fondateur, cotées 3.400, sont capitalisées à 8.500.000 francs, soit une capitalisation de l'affaire à 30 millions environ.

Les actions ont droit à un dividende cumulatif de 8 % et à 75 % du surplus des bénéfices, les parts ayant droit à 25 %.

Les actions ont été introduites en novembre dernier à 1.500 francs et les parts à 4.200 francs. La baisse s'est produite sur ces titres comme sur tout le marché et il faut remarquer la fermeté de la part qui, à l'encontre de ce qui se passe pour nombre de sociétés indochinoises, n'est pas soufflée par rapport à l'action. De son côté, celle-ci, avec son dividende cumulatif, est assez attrayante : en admettant qu'il n'y ait pas de dividende distribué pour l'exercice 1926, les anciennes actions toucheront l'an prochain 24 % avant que les parts aient quoi que ce soit.

Cependant nous ne conseillons pas l'achat en ce moment : les événements du Yunnan n'auront certainement aucune répercussion sur la marche de l'affaire, mais ils peuvent influencer sur son cours en Bourse ; et surtout il nous paraît prudent d'attendre que la marche des usines se fasse sans à-coups. L'entreprise n'a pas encore franchi la période de début, mais elle est saine incontestablement et on ne peut pas en dire autant de nombre d'affaires indochinoises récentes.

POUR DÉGAGER LES INTERMÉDIAIRES
(*Le Journal des finances*, 7 octobre 1927)

On dit que beaucoup d'intermédiaires n'auraient pas encore pu écouler leur stock d'actions et de parts Indochinoise des Graphites dont le placement aurait été difficile.

Il paraît que la maison Paul Bloch, dans le but de les dégager, songe à reprendre le marché de la valeur.

UNE MAUVAISE PLAISANTERIE
(*Le Journal des finances*, 21 octobre 1927)

Un remisier ingrat ou vindicatif se serait amusé, dernièrement, à casser le marché de cette pauvre Indochinoise de Graphites. La maison de coulisse avec laquelle il travaille lui avait fait un présent superbe : une option de 50 actions à 3.000 en le priant d'être aimable. Le titre a fait une réapparition soudaine sur le hors cote à 3.000. Imaginez-vous qu'à ce cours, cinquante titres exactement ont été offerts. Il a donc fallu coter 2.950. Tout de même, c'est un peu méchant.

LAO KAY
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 novembre 1927)

Vol de briques. — M. Deflers⁸, directeur de la mine de graphite de Nam Si, ayant été informé, le 5 novembre vers 11 h. 30 par des indigènes à son service, qu'un groupe de huit coolies annamites, dont quatre femmes, chargeaient sur un sampan des briques appartenant à la mine et qui étaient déposées à une quinzaine de mètres de la berge du fleuve se rendit aussitôt sur les lieux, accompagné d'un interprète, et constata que le groupe de coolies en question avait déjà transporté sur la berge près du sampan 3.000 briques environ. Voyant que les coolies se préparaient à fuir, M. Deflers tira deux coups de revolver en l'air, ce qui lui permit d'arrêter sept coolies, le huitième ayant réussi à fuir. M. Deflers conduisit tout ce monde à la gendarmerie où, interrogés, ils déclarèrent avoir été recrutés par un cai de l'entreprise Thuân-Xuong, demeurant n° 13, rue des Caravanes, pour se rendre à cet endroit y prendre un chargement de bringues destinées à être transportées aux Travaux publics où il procède à la construction de logements pour les interprètes, ce qui n'a pu être vérifié, l'entrepreneur Thuân-Xuong étant parti la veille pour Hanoï. Plainte a été déposée par M. Deflers et une enquête a été ouverte.

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DES GRAPHITES.
(*Le Journal des débats*, 7 décembre 1927)

Le premier exercice social, englobant la période du 8 avril 1925 au 31 décembre 1926, ayant constitué une période d'organisation, aucun compte de profits et pertes ne sera soumis à l'assemblée du 12 décembre.

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DES GRAPHITES.
(*L'Information financière, économique et politique*, 15 décembre 1927)

⁸ Maurice René Eugène Deflers : né le 4 septembre 1892 à Fitz-James (Oise). Engagé volontaire pour trois ans le 22 sept. 1912 comme sapeur pompier. Établi à Hanoï en 1925. Ingénieur civil.

L'assemblée ordinaire de cette société a eu lieu le 12 décembre, sous la présidence de M. Émile Gué, président du conseil d'administration, et a approuvé les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 1936 et qui avait commencé le 8 avril 1925, date de la constitution de la société. Cet exercice a été une période d'organisation et de création et ne comporte pas de profits et pertes.

L'assemblée a confirmé la nomination comme administrateurs de MM. Georges Barondeau et Paul Desachy.

La société a, au cours de l'exercice, exécuté un important programme de travaux et dispose maintenant à Nam-Si d'une importante usine pour le traitement du minerai. Alors que la Société des Graphites de l'Indochine absorbée en avril 1926, produisait à cette date 57 tonnes de graphites tout-venant, la Société indochinoise des graphites a préparé une production de 300 tonnes mensuelles. Huit chantiers importants ont été ouverts : certains filons peuvent être exploités à ciel ouvert. Le minerai est très abondant et il y a des réserves pour de nombreuses années. L'usine produit actuellement 150 tonnes par mois de graphite classé. La production de 300 tonnes mensuelles sera atteinte sans doute prochainement, au fur et à mesure du perfectionnement du personnel.

La Société profite de la situation favorable actuelle pour attaquer les gisements de mica et les reconnaître en profondeur.

Le programme d'exploitation agricole a été simplement élaboré en 1926. La Société possède dès maintenant des pépinières importantes et continue la préparation du sol.

(Le Journal des finances, 16 décembre 1927)

L'Indochinoise des Graphites reste fixée à 880. L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1926 qui ne comportaient, comme nous l'avions annoncé, aucun compte de profits et pertes.

CHRONIQUE DES MINES
Les Graphites de l'Indochine.
(L'Éveil économique de l'Indochine, 19 février 1928)

Nous trouvons d'intéressants renseignements sur l'exploitation des graphites de l'Indochine dans le rapport annuel de la Société indochinoise des graphites [constituée en avril 1925], qui a succédé à la Société des graphites de l'Indochine le 1^{er} janvier 1925 [?]. Cette dernière avait atteint une production moyenne de 6 t. de graphite tout venant par mois en 1924, 18 t. en 1925 et 37 t. en 1926. À l'heure actuelle, la nouvelle société produit 150 t. par mois de graphite classé et vise le chiffre de 300 t. Les réserves de minerai autour de Laokay justifient parfaitement cette progression de la production, de plus la qualité du minerai est apparue plus intéressante en raison de la dimension des paillettes. La question de la main-d'œuvre, qui avait donné des inquiétudes en raison de la situation sanitaire, a été finalement résolue grâce aux mesures prises ; habitations et jardins ouvriers, débroussaillage intensif et plantations, adduction d'eau potable, infirmerie, œuvres d'assistance, etc. Le personnel européen peut aller rapidement à Chapa, remarquable station climatérique située à 1.000 m. d'altitude et à 35 km. de Nam-Si.

Le graphite de la société est enrichi sur place et à [Gauchy, près de] Saint-Quentin (Aisne), où existe une usine appartenant à la Société industrielle des graphites, filiale de la première, et agent exclusif des graphites de l'Indochine pour l'Europe et l'Amérique.

Voici comment s'exprime le rapport au sujet du marché :

« Le marché des graphites est resté satisfaisant en 1926. Grâce à l'usine de Saint-Quentin, nous trouvons des débouchés spéciaux, notamment en graphites en poudres à 90 %, 95 %, 98 % et plus de 99 % pour piles ; graphites en paillettes à 95 %, 98 % pour électrodes ; graphites en paillettes et poudres pour lubrifiants ; graphites à petites paillettes légères pour désincrustants de chaudières, marque « Le Dragon » ; mastic au graphite pour eau, gaz et vapeur, marque « Raccordite », etc.

Directement de Laokay nous livrons : graphites en paillettes à 60 à 87 % pour creusets, électrodes, etc. ; graphites en paillettes à + 60 à 83 % pour usines de broyage, peintures, etc.

Pendant l'exercice 1927, nous avons abordé, avec plein succès, les marchés allemand, anglais et italien ; nous nous occupons actuellement des débouchés américains. ».

L'Écho des mines et de la métallurgie

Société indochinoise des graphites (L'Éveil économique de l'Indochine, 18 mars 1928)

Cette société a été constituée à Paris le 8 avril 1925, au capital de 1 MF.

Siège social transféré à Laokay le 20 juin 1925. Le 15 avril 1926, la société a absorbé la Société des graphites de l'Indochine et lui a alloué, en rémunération de ses apports :

2.500 parts donnant droit à 25 % des superbénéfices, et 5.206 actions de 500 francs, soit au nominal 2.600.000 fr., portant ainsi son capital à 3.600.000 fr..

Le 10 décembre 1926, ce capital fut augmenté par souscription de 12.800 actions de 500 fr., soit 6.400.000 fr., portant le capital à 10 millions.

Entre-temps, la société constitua, le 9 déc. 1925, à Paris, une filiale ; la Société industrielle des graphites, au capital de 500.000 francs, pour exploiter une usine d'enrichissement à Saint-Quentin. Cette société porta son capital à 1 million de francs le 11 septembre 1926, par l'émission à 810 fr. de 1.000 actions de 500 fr.

La Société industrielle des graphites est l'agent exclusif de la société pour l'Europe et l'Amérique et enrichit certains lots de graphite en lui ristournant la moitié du bénéfice.

La Société des graphites de l'Indochine avait atteint une production moyenne de 6 tonnes de graphite tout-venant par mois en 1924, 18 tonnes en 1925, 57 tonnes en 1926. La Société des graphites de l'Indochine se propose de porter à plus de 300 tonnes mensuelles cette production en graphites classés et aussi riches que possible.

Huit chantiers importants ont été ouverts : certains filons pourront être exploités à ciel ouvert.

Le minerai est très abondant, donnant des réserves pour de nombreuses années ; de plus, la qualité du minerai est apparue plus intéressante en raison de la dimension des paillettes.

À l'heure actuelle, l'usine produit 150 tonnes par mois de graphite classé ; au fur et à mesure que le personnel s'habitue à l'outillage très perfectionné de Laokay et que la technique se précise, la quantité et la qualité de la production progressent ; un nouveau moteur de 120 CV porte à 320 CV la force motrice. On peut espérer atteindre bientôt la production de 300 tonnes par mois et même la dépasser.

En ce qui concerne la main-d'œuvre ; les mesures prises : habitations et jardins ouvriers, débroussaillage intensif et plantations, adduction d'eau potable, infirmerie, œuvres d'assistance, etc. ont presque immédiatement produit de très heureux effets et, à l'heure actuelle, la situation est aussi satisfaisante que possible

Le personnel européen à la chance de pouvoir aller rapidement à Chapa, remarquable station climatérique située à 1.500 mètres d'altitude et à 35 kilomètres de Nam-Si.

L'effort s'est porté principalement sur le graphite, on va attaquer les gisements de mica et les reconnaître en profondeur ; les affleurements ont donné des échantillons de minerai de toute première qualité.

Pour l'assainissement de la région, le ravitaillement, en bois d'œuvre et, aussi, pour la prospection des gisements, on a été conduits à débroussailler une partie des concessions et à planter des caféiers et des eucalyptus.

D'après le rapport de M. ÉMILE GUÉ, président du conseil d'administration à l'assemblée ordinaire du 10 décembre 1927.

LAO KAY
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 mai 1928)

Voleur et receleuse. — La gendarmerie a mis en état d'arrestation pour vol le nommé Vu-van-Vinh, 27 ans, originaire de Nam-dinh, magasinier chez M. Deflers, directeur de la mine de graphite de Nam-Si. Vu-van-Vinh avait dérobé à son patron neuf boîtes de lait, puis les avait vendues à Nguyễn-thi-Hoi, 30 ans, demeurant chez M. Deflers. Thi-Hoi, prévenue de recel de marchandises volées, a été rejointe son complice.

COUP D'ACCORDÉON
CAPITAL RAMENÉ DE 10 À 5 MF
ET REPORTÉ À 12 MF

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DES GRAPHITES
Société anonyme au capital de 5.000.000 de francs.
(*BALO*, 20 août 1928)

.....
Motifs de l'insertion. — La présente insertion est faite en vue de l'émission décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 14 août 1928, de 28.000 actions au taux de 250 fr. chacune à libérer en espèces dont: 26.000 actions de même nature et ayant les mêmes droits que celles existantes et 2.000 actions à vote privilégié donnant droit à une voix par action dans les assemblées ordinaires et à dix voix par action dans les assemblées extraordinaires mais n'ayant droit au premier dividende de 8 p. 100 prévu aux statuts qu'après paiement de ce premier dividende aux actions ordinaires, lesdites actions à vote privilégié devant rester obligatoirement nominatives et leur cession être subordonnée à l'agrément du conseil d'administration qui aura la faculté, dans les deux mois de la notification de la cession de procurer un acquéreur avec droit de préemption en payant le prix indiqué dans la notification, sans que ce prix puisse être supérieur à la moyenne des cours cotés à la Bourse de Paris pour les actions à vote simple pendant les 30 jours ayant précédé la notification, ou à défaut de cours en Bourse au prix fixé chaque année par l'assemblée générale.

Les actions nouvelles tant ordinaires qu'à vote privilégié auront droit au premier dividende de 8 p. 100 prévu aux statuts à compter du jour de la réalisation de l'augmentation de capital et elles auront droit au dividende complémentaire à compter du 1er janvier 1928 par effet rétroactif.

Par dérogation spéciale à l'alinéa 4 de l'article 7 des statuts prononcée par l'assemblée générale extraordinaire du 14 août 1928, le droit de souscription préférentiel réservé aux anciens actionnaires ne s'exercera que sur 6.000 des actions ordinaires à émettre, soit à raison de trois actions nouvelles pour dix actions anciennes, les 20.000 autres actions ordinaires et les 2.000 actions à vote privilégié étant laissées à la disposition conseil d'administration qui en assurera la souscription au mieux des intérêts de la société

L'administrateur délégué,
A. GRANVAL,
97, boulevard Malesherbes. Paris

CHRONIQUE FINANCIÈRE
Société indochinoise des graphites
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 16 septembre 1928)

Cette société, fondée au capital de 1.000.000 de fr., porté à 3.600.000 fr. en juin 1926 et à 10.000.000 en août 1926, a ramené ce capital à 5.000.000 le 14 août 1928, en 20.000 actions de 250 fr. entièrement libérées. La même assemblée générale extraordinaire a décidé l'émission de 28.000 actions de 250 fr. à libérer en espèces dont 2.000 actions à vote privilégié. Le capital sera ainsi porté à 12.000.000 de fr.

CHRONIQUE DES MINES
Société indochinoise des graphites
Avis de convocation
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 11 novembre 1928)

Tous les actionnaires anciens et tous les souscripteurs d'actions nouvelles de la Société indochinoise des graphites, société anonyme au capital actuel de 5.000.000 fr., dont le siège social, ci-devant à Lao-Kay, est actuellement à Haïphong (Tonkin), 21, rue Jules-Ferry, sont convoqués par le conseil d'administration en assemblée générale extraordinaire à Haïphong, 21, rue Jules-Ferry, pour le 21 nov. 1928 à 11 heures.
Etc.



Coll. Olivier Galand

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DES GRAPHITES

Société anonyme

au capital de douze millions de francs

divisé en 48.000 actions de 250 fr. chacune, dont 2.000 actions à vote plural

Statuts déposés au greffe du tribunal de commerce de Haïphong (Tonkin)

Assemblées générales des 8 avril 1925, 11 juin 1926, 10 décembre 1926
et 21 novembre 1928

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'Indochine*
du 3 novembre 1926

SIÈGE SOCIAL À HAÏPHONG (TONKIN)

PART BÉNÉFICIAIRE AU PORTEUR

Les propriétaires de parts font de plein droit partie d'une association destinée à mettre en commun,
réunir et centraliser les droits attachés aux parts bénéficiaires

Association régie par les clauses rappelées ci-contre

Un administrateur (à gauche) : ?

Un administrateur (à droite) : Malézieux (?)

Imprimerie Chaix, rue Bergère, 20, Paris.

Graphite
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 23 décembre 1928)

Production annuelle (tonnes)

1924	300
1925	221
1926	814
1927	412

Toute la production provient de Lao-kay (Tonkin) (Société indochinoise des Graphites) La réorganisation de l'usine et de la mine a réduit considérablement la production en 1927.

Exportation annuelle (tonnes)

1925	221
1926	700
1927	350

Chemins de fer de l'Indochine et du Yunnan
(*Le Journal des finances*, 11 janvier 1929)

Les Chemins de fer de l'Indochine et du Yunnan [*sic*] décrochent le cours de 1.700, enregistrant ainsi une hausse d'environ 50 % sur les plus bas cours de 1927. Les motifs de cette hausse doivent être recherchés dans la participation de cette entreprise dans la société en formation que crée la Compagnie générale des colonies, en vue de la construction de la voie ferrée Pnom-Penh-Battambang et dans les intérêts qu'elle possède dans la Société indochinoise des graphites [probablement par conversion de créances].

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mars 1929)

La Société indochinoise des graphites porte son capital, réduit de 10 à 5 millions, à 12 millions de francs par l'émission au pair de 28.000 actions de 250 francs dont 2.000 à vote plural ayant 10 fois plus de voix que les actions ordinaires.

Société indo-chinoise des graphites
(*La Journée industrielle*, 27 septembre 1929)

L'assemblée ordinaire tenue le 24 septembre, à Haïphong, a approuvé les comptes de l'exercice 1928 ne comportant pas de compte de profits et pertes.

L'assemblée a ratifié les nominations de MM. Emmanuel Rousseau ⁹, Edmond Paix et Franck Balitrand en qualité d'administrateurs.

Journal officiel
CONCESSIONS ACCORDÉES
(*Revue économique d'Extrême-Orient*, 5 février 1930)

La Société indochinoise des graphites est déclarée concessionnaire de la mine « Jeannette ».

Affaire Rochette
(*Le Journal des finances*, 16 mars 1930)

La Société indochinoise des graphites, abusivement mise en cause par certains journaux à propos de la nouvelle affaire Rochette, a déclaré dans un communiqué « qu'elle n'a jamais eu aucun rapport ni direct ni indirect avec ce pseudo financier », et que sans doute « dans les journaux spéciaux dont il se servait, Rochette avait soin de ne pas parler seulement des titres qui l'intéressaient, mais aussi des valeurs du domaine public, ce qui expliquerait la confusion commise à ce sujet ».

Le bruit fait autour de cette affaire a amené des offres, surtout en parts. La maison de coulisse qui tient le marché a dû faire un effort. Lundi elle a absorbé une centaine de titres et n'a pas hésité à terminer en hausse à 3.470 ; mardi elle a vraisemblablement racheté une quantité équivalente vers 3.400 et a de nouveau terminé en hausse à 3.480 ; mercredi, on a coté 3.520. Mais le flottant doit être maintenant bien minime et s'il en est, comme on le dit, qui se sont amusés à vendre à découvert, la hausse pourrait s'accroître ; ainsi la publicité à rebours dont l'Indochinoise des graphites a été victime pourrait avoir quelques petits avantages pour les spéculateurs qui se trouvent du bon côté.

INDO-CHINE
Société indo-chinoise des graphites
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 20 juillet 1930, p. 577)

Une A.G.E. a récemment décidé la dissolution anticipée.

La situation économique de l'Indochine
(Suite du 1^{er} mars 1931)
par H. CUCHEROUSSET
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 8 mars 1931)

⁹ Emmanuel Rousseau (Brest, 1867-Paris, 1941) : fils d'Armand Rousseau, gouverneur général de l'Indochine. Polytechnicien, conseiller d'État, président ou administrateur d'une vingtaine de sociétés, dont le Crédit foncier de l'Indochine et le Crédit hypothécaire de l'Indochine. Président du Crédit foncier de l'ouest-africain. Voir [encadré](#).

[...] beaucoup plus néfaste serait le déclin de l'industrie minière et des diverses industries qui contribuent au commerce d'exportation. Dieu merci ! nous ne constatons qu'un ralentissement, surtout dans les mines métalliques Plusieurs mines ont dû réduire leur production, comme les mines de zinc, ou l'arrêter provisoirement comme la Mine Armorique, en raison de la crise mondiale de l'argent et du plomb et aussi de quelques erreurs de ses dirigeants ; **une seule mine, celle de graphite à Laokay, est définitivement atteinte**, et c'est d'ailleurs une grande injustice du sort, car cette société avait vraiment fait là un bel effort. [...]

L'usine **Texor** fait une belle affaire
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 5 avril 1931)

Ce qui fait le malheur des uns fait le bonheur des autres. C'est ainsi que, si nous avons à déplorer la malchance qui a amené la ruine de la Société des graphites, la fermeture de sa belle usine et la vente du matériel de cette usine, nous ne pouvons que féliciter la Société des tapis d'Extrême-Orient d'avoir profité de cette occasion pour acheter à vil prix, en moyenne un cinquième, et, pour certaines pièces, un dixième de la valeur d'achat, une partie de ce magnifique matériel, en particulier une splendide centrale électrique de 200 chevaux en deux groupes de 140 et 60 chevaux, qui va lui permettre de se rendre tout à fait indépendante pour sa force motrice et son éclairage

GAZETTE DES TRIBUNAUX
L'affaire Maixandeu-Oustric
par Georges Claretie
(*Le Figaro*, 1^{er} mai 1931)

[...] En août 1925, MM. Maixandeu et Morel s'associèrent pour exploiter une maison de « démarche ». Ils achetèrent un journal, *Bourse et finance* qui, naturellement, faisait l'éloge des valeurs auxquelles ils étaient intéressés. C'est Rochette qui rédigeait les articles. Autour d'eux, une foule de démarcheurs ; puis des circulaires vantant leurs titres. Ceux-ci, dans la cote indiquée au journal, n'étaient pas indiqués par marchés, mais par ordre alphabétique, si bien qu'ils suivaient d'excellentes affaires cotées au parquet ou en coulisse. D'où confusion pour le public.

C'est ainsi qu'on plaça diverses actions Lemoine, **Hévés de Cochinchine***, Borwick française, Pelleteries russo-américaines, **Société indo-chinoise de graphite** qui, d'après le réquisitoire, vaudraient aujourd'hui le poids du papier

En mars 1927, à la suite d'une plainte, une information fut ouverte qui aboutit au renvoi en police correctionnelle d'un grand nombre d'inculpés (dont nous avons donné les noms). Ce qu'on leur reproche, c'est une publicité tendancieuse ou mensongère, des cotations fictives de cours faites par des coulissiers complaisants. [...]

Société indo-chinoise des Graphites
(*La Journée industrielle*, 1^{er} juillet 1931)

L'assemblée ordinaire tenue le 29 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1929 et de l'exercice 1930.

Pour l'exercice 1929, la réorganisation de l'usine de Laokay ayant été terminée au mois d'octobre 1929, l'essai d'exploitation qui a été effectué avant la clôture de l'exercice ne se prêtait pas à l'établissement d'un compte de profits et pertes.

SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DES GRAPHITES
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 2 août 1931)

Réunis en assemblée ordinaire le 29 juin, les actionnaires ont approuvé les comptes des exercices 1929 et 1930.

Il n'a pas été établi de comptes de profits et pertes pour l'exercice 1929, l'usine de Laokay n'ayant pu fonctionner qu'au mois d'octobre de la même année.

L'ACTIVITÉ DE L'INDUSTRIE MINIÈRE INDOCHINOISE
(*Revue économique d'Extrême-Orient*, 20 septembre 1930)

TONKIN

La Société indochinoise des graphites renonce à quatre concessions instituées en juin 1928.

La Société indochinoise des graphites renonce à trois concessions qui avaient été instituées en sa faveur en janvier 1929.

Indochinoise des graphites
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 15 mars 1934)

L'assemblée ordinaire qui vient de se tenir, après avoir pris connaissance du résultat de la **liquidation**, a déclaré approuver purement et simplement les comptes de la liquidation, y compris le compte de frais et honoraires tels qu'ils sont présentés.

Elle a donné *quitus* de sa gestion au liquidateur et déclare définitivement closes les opérations de « Société indochinoise des graphites », déjà dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} juillet 1930.

Indochinoise des graphites
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 22 mars 1934)

Après clôture des opérations de liquidation de la Société indochinoise des graphites une répartition de 5 fr. 55 net par action est faite depuis le 1^{er} mars par les soins de la Banque de l'Indochine contre présentation des titres au porteur (anciens et nouveaux) ou des certificats nominatifs.
